

Le 3 janvier 2022, Marguerittes

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

### CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC BUVETTE DU CHAMP DE FOIRE – ARENES

1- Identification de l'organisme qui passe l'annonce :

Commune de Marguerittes  
Hôtel de Ville - rue Gustave de Chanaleilles  
30320 Marguerittes

2- Objet de la consultation :

Chaque année, la commune de Marguerittes organise au minimum 12 jours de festivités publiques (Fête de Pentecôte en juin, Fête Votive en juillet et août, Fête du Revivre en septembre) représentant des périodes de forte affluence sur le champ de foire, à côté des arènes.

Il est donc opportun de confier la gestion de la buvette du champ de foire - Arènes à un professionnel.

La Commune souhaite ainsi sélectionner un candidat qui, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, aura en charge la gestion de la buvette pour une période déterminée et selon des conditions précises.

Le gérant aura en charge la totalité des prestations de buvette proposées sur le champ de Foire – Arènes à midi et le soir jusqu'à la fermeture de la fête.

3- Caractéristiques principales :

La Ville souhaite confier au prestataire, dans le cadre d'un transfert :

l'exploitation de la buvette du champ de Foire - Arènes (uniquement boissons et amuse-bouche) avec utilisation de la licence IV de la commune.

- L'animation musicale et festive des rendez-vous de midi pour les 12 jours suscités.

La convention sera conclue à compter de sa date de notification et pour une durée d'un an, en respectant les horaires d'ouvertures et de fermetures fixés par arrêté de Monsieur le Maire pour les 12 jours suscités.

En contrepartie, l'occupant versera à la Ville une redevance dont le montant sera défini dans le cadre de la présente procédure, avec un minimum de 15 000€/an ainsi proratisé :  
Fête de Pentecôte 3000 euros pour 4 jours, Fête du Revivre 2000 euros pour 3 jours,  
Fête Votive 10 000 euros pour 5 jours.

4- Contenu du dossier de candidature à remettre :

Au regard du présent avis, les éventuels opérateurs intéressés par cette consultation devront présenter un dossier composé des pièces suivantes :

1. Une lettre de candidature.
2. Un permis d'exploitation en cours de validité.
3. Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.
4. L'identité administrative du candidat précisant clairement s'il intervient au titre d'une société, seul ou en groupement conjoint avec mandataires solidaires.
5. La présentation des références du candidat.
  
6. Présentation détaillée des moyens humains mobilisés.
7. Présentation détaillée des moyens matériels mobilisés et notamment les moyens mis en place pour le respect des normes d'hygiène, sécurité et environnementales.
8. Proposition de redevance détaillée.
9. Proposition d'équipement et d'animation de la buvette du midi.
10. Proposition tarifaire des consommations à la vente.
11. Proposition de valorisation des produits locaux et gardois.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.**

**Les dossiers de candidatures devront parvenir avant la date mentionnée ci-dessous sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposés fermés contre récépissé à :**

Mairie de Marguerittes, Monsieur le Maire  
Service Administration générale – BP 27 – rue Gustave de Chanaleilles 30320 Marguerittes

Le pli portera la mention « Ne pas ouvrir – Candidature pour Occupation Temporaire du Domaine Public – Buvette du Champ de Foire ».

5- Procédure :

Convention d'occupation temporaire du domaine public après négociations avec les candidats ayant présenté une offre régulière et pertinente vis-à-vis du cahier des charges, seulement après la date limite de dépôt des dossiers.

6- Sélection des candidats :

Par références aux pièces demandées, l'analyse des candidatures permettra la désignation du candidat retenu.

Prix :	40%
Note technique :	60 %
Moyens humains et matériels :	30 %
Animations :	20 %
Références, valorisations des produits, proposition tarifaire des consommations :	10 %

7- Renseignement techniques divers :

M. BONNIFET Pascal, Directeur Général des Services.  
Tél : 04.66.75.23.25

8- Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Jeudi 31 mars 2022 à 16h00

Pour Monsieur le Maire et par délégation



M. Eric MARC

Conseiller Municipal  
Délégué aux foires et marchés  
et à l'occupation du domaine public

